

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord remercier chaleureusement le gouvernement du Ghana pour l'accueil et l'organisation excellente de cette conférence ici à Accra.

Je m'associe pleinement à l'intervention de la Slovénie au nom de l'Union européenne.

Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui confrontés à plusieurs évolutions fondamentales. Je voudrais en relever trois :

1. La croissance récente et très forte des prix des denrées de base, qui est un phénomène crucial à prendre à bras le corps, comme l'a très justement souligné dimanche le Secrétaire Général des Nations Unies, M. BAN KI MOON.
2. L'interaction sans cesse plus grande entre nos économies, qui se manifeste notamment dans un niveau record des flux d'investissements directs étrangers en 2007.
3. La manifestation croissante des économies émergentes et la responsabilité accrue de ces pays dans le système économique mondial.

C'est dans ce contexte que j'aimerais maintenant esquisser quelques priorités politiques de la Belgique:

1. Tout d'abord, l'importance de la lutte contre la pauvreté. La CNUCED doit consacrer une attention particulière aux pays les plus pauvres et au continent africain, qui regroupe la majorité des Pays les moins avancés (PMA).
2. Deuxièmement, l'intégration régionale. Elle est un moteur fondamental de développement et de stabilité que la CNUCED doit, concrètement, favoriser dans ses politiques. Ceci est particulièrement important sur le continent africain.

Dans ce contexte, la négociation d'Accords de partenariat économique (APE) entre l'UE et divers pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique est un processus particulièrement prometteur. Non seulement les APE permettront aux pays concernés de bénéficier d'un accès au marché européen complètement libre de droit de douane, mais surtout, ils seront un instrument de développement des échanges commerciaux et de croissance économique au niveau régional. Les APE doivent aussi permettre une intégration accrue dans l'économie mondiale et une meilleure adaptation au processus de globalisation. Afin que les APE soient réellement porteurs de développement, il est souhaitable que, au-delà du commerce des biens, ils couvrent également des domaines tels que les services, les investissements et d'autres domaines liés au commerce. Le choix des domaines couverts par les APE relève bien

- entendu des pays concernés, qui ont la première responsabilité des mesures à prendre aux niveaux régional et national pour assurer leur développement. La CNUCED pourrait jouer un rôle utile en assistant les pays en développement dans la phase de mise en œuvre de ces accords.
3. Troisièmement, l'aide au commerce : Les adaptations nécessaires pour que le commerce conduise effectivement à une diminution de la pauvreté et à un renforcement de l'intégration régionale entraînent des coûts qui ne peuvent pas et ne devraient pas être assumés par les seuls pays en développement. L'UE a adopté en octobre dernier une stratégie sur l'aide au commerce. La Belgique entend apporter sa juste part à cet effort et est en train d'élaborer une stratégie nationale pour l'aide au commerce, afin de mieux répondre aux besoins identifiés par les pays et institutions partenaires de notre coopération.
  4. Nous encourageons la CNUCED à œuvrer, de manière permanente, pour une bonne répartition des tâches avec les organisations onusiennes et avec des autres organisations internationales pertinentes. Il s'agit, d'une part, d'éviter les doubles emplois, et, d'autre part, d'exploiter au mieux la valeur ajoutée de chaque organisation.
  5. En ce qui concerne l'Agenda du Développement de Doha, la possibilité de conclure un accord sur les modalités est devenue plus concrète ces dernières semaines. Un débat pourrait, le moment venu, avoir lieu à la CNUCED sur les politiques à mener pour maximaliser les bénéfices et minimaliser les risques liés à la mise en œuvre d'un accord clôturant le cycle de Doha.
  6. La Belgique soutient particulièrement les activités de la CNUCED concernant la bonne gestion du secteur des matières premières, dans le cadre d'un développement durable. Nous estimons, dans ce contexte, que la CNUCED a tout à gagner d'une bonne coopération avec « l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives » (EITI).
  7. Ensuite, la dimension sociale, qui est un élément essentiel du développement durable, doit être pleinement prise en compte par la CNUCED dans l'ensemble de ses activités.
  8. La CNUCED doit s'adapter au nouveau contexte dans lequel elle évolue. Nous plaidons pour une réforme institutionnelle ambitieuse, qui permette tout à la fois:
    - un recentrage sur les priorités identifiées par les Etats-membres ;
    - une bonne hiérarchie entre les différents organes, avec un accent sur les travaux des experts ;
    - une attention particulière au fait que nos discussions doivent produire des résultats tangibles.
- Nous sommes convaincus qu'une telle réforme va renforcer la pertinence et la visibilité de la CNUCED

Monsieur le Président, pour conclure, je tiens à vous remercier pour votre excellente présidence. La CNUCED doit pouvoir relever les défis de l'avenir et

mener à bien ses missions durant les prochaines années. Soyez assurés du soutien du Gouvernement belge à la CNUCED.